

# **Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»**

## **PARTIE A**

### **IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	2014FR16M2OP007
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Vosges 2014-2020
Version	2016.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

## **2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

### **2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

Conformément aux articles 50-1 et 111-1 du Règlement (UE) n°1303/2013 du 17/12/2013, le présent rapport annuel porte sur la mise en œuvre du programme au cours de l'exercice 2016. Il a été adopté par le Comité de suivi le 20 juin 2017.

Tous les axes du PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges ont fait l'objet de programmation.

Depuis le début de la période de programmation, 561 dossiers ont ainsi été programmés pour un coût total éligible de 412 127 741,31 € dont 98 508 088,18 € de FEDER et de FSE (taux de programmation de la maquette : 24,11%). Par fonds, la subdivision est la suivante :

- 523 dossiers FEDER pour un coût total éligible de 353 155 669,68 € dont 64 164 090,45 € de FEDER (19,05% de la maquette),
- 38 dossiers FSE pour un coût total éligible de 58 972 071,63 € dont 34 343 997,36 € de FSE (47,84% de la maquette).

Uniquement sur l'exercice 2016 et donc en addition des données remontées dans le cadre du RAMO portant sur les exercices 2014/2015, les informations financières sont les suivantes :

- 200 dossiers programmés au total pour un coût total éligible de 147 253 404,14 € dont 35 450 273,45 € de FEDER et de FSE,
- 191 dossiers FEDER pour un coût total éligible de 119 189 119,64 € dont 18 616 785,94 € de FEDER,
- 9 dossiers FSE pour un coût total éligible de 28 064 284,50 € dont 16 833 487,51 € de FSE.

Suite à son approbation par la Commission européenne le 11/12/2014 (décision CCI2014FR16M2Op007), le PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges a fait l'objet de quelques modifications. Toutes adoptées par le Comité de suivi des programmes européens sur les territoires de Lorraine et du Massif des Vosges, ces modifications ont été officiellement transmises à la Commission européenne via SFC et acceptées sur l'exercice 2016. Elles sont les suivantes :

- Dispositif 2.3.a (développement des PME) : ajout des collectivités territoriales et

de leurs groupements à la liste des bénéficiaires éligibles.

- Dispositif 3.4.a (énergies renouvelables) : les valeurs-cibles des indicateurs de réalisation « capacité supplémentaire de production d'énergies renouvelables » (64,2MW au lieu de 59MW) et « diminution estimée des émissions de gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO2 » (112 908,51 tonnes CO2 au lieu de 15 498 963,85 tonnes CO2) ont été modifiées, respectivement pour des raisons d'actualisation des données liées au développement de la filière méthanisation et pour une erreur initiale de compréhension de l'indicateur. L'indicateur de résultat « Part d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale en Lorraine » directement impacté par la modification de l'indicateur « capacité supplémentaire de production d'énergies renouvelables » a donc également été modifié (5,05% au lieu de 5,01%).
- Dispositif 3.4.c (rénovation thermique des logements sociaux) : ajout de l'indicateur de réalisation n°34 (Diminution estimée des émissions de gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO2) à la demande de la Commission européenne.
- Dispositif 3.4.e (aménagement des gares et pôles d'échanges multimodaux) :
- les points d'arrêts de Frouard, Rémyilly et Dieulouard ont été ajoutés dans la liste des sites éligibles,
- le terme actualisé de « Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'accessibilité Programmée (Sd'AP) » remplace celui de « Schéma Régional de Développement de l'accessibilité ».
- Dispositif 7.2.c (usages numériques) : la codification de l'investissement prioritaire a été modifiée en raison d'une coquille survenue lors de la soumission initiale du PO. L'objectif thématique 2 investissement prioritaire C est bien celui prévu au PO et remplace donc l'objectif thématique 2 investissement prioritaire B.
- Dispositif 9.6.d (préservation de la biodiversité du Massif des Vosges) : ajout des établissements publics à la liste des bénéficiaires éligibles.
- Axe 10 (assistance technique FEDER) : modification sur le logiciel SFC du type d'unité de mesure (« pourcentage » en lieu et place de « femme ») de la valeur d'un indicateur lié à l'assistance technique.

Concernant les instruments financiers programmés, le soutien est prévu au dispositif 2.3.a (améliorer la compétitivité des entreprises) conformément à la stratégie d'investissement adoptée le 8/06/2015 en Comité de Suivi des programmes européens sur les territoires de Lorraine et du Massif des Vosges. Pour mémoire, trois fonds ont été programmés sur l'exercice 2015 mais aucun sur l'exercice 2016 :

- Le Fonds Européen des Matériaux : prises de participation minoritaires par l'achat ou la souscription de tout titre de capital ou donnant accès au capital de PME dont l'activité s'appuie sur une innovation liée au domaine des matériaux, notamment dans les secteurs de la santé humaine et animale, l'industrie et les services, l'environnement et l'énergie. 6M€ dont 3M€ de FEDER ont été engagés. En 2016, aucune activité destinée aux entreprises lorraines.

- Le Fonds de Prêt FEDER Innovation (FPFI) Lorraine qui propose des prêts à taux zéro au bénéfice de PME lorraines pour la réalisation de projets de recherche, de développement et d'innovation. 8M€ dont 4M€ de FEDER ont été engagés. En 2016, aucune activité engagée notamment du fait de la fusion des Régions et de l'attente de la nouvelle stratégie d'investissement de la Région Grand Est.
- Le Fonds de garantie Lorraine TPE FEDER 2 qui fournit des garanties bancaires à destination des demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux s'inscrivant dans une démarche entrepreneuriale pour créer leur propre activité, adossées aux prêts accordés aux entreprises en création, en développement (- de 3 ans) ou reprises qui en résultent. 800 000 € dont 400 000 € de FEDER ont été engagés. En 2016, 46 TPE ont été bénéficiaires de garanties.

2016 fut le 1er exercice de programmation post-fusion des Régions. La nouvelle organisation a été définie dans le Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle du PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014/2020 qui a été validé par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC, Autorité d'Audit) et a donc permis la désignation de la Région Grand Est en tant qu'Autorité de gestion du PO le 21 décembre 2016.

Sur base de cette nouvelle organisation, 4 Comités Régionaux de Programmation ont été organisés en 2016 permettant de programmer les opérations décrites ci-haut.

1 Comité de suivi en présentiel s'est réuni le 13 novembre 2016. Ce même Comité de suivi a été consulté 2 fois par procédure écrite. Les points présentés ci-haut ont tous été approuvés par cette instance.

Enfin, suite à la désignation de la Région Grand Est en tant qu'Autorité de gestion, deux demandes de paiement ont pu être adressées à la Commission européenne pour un montant total de dépenses certifiées au titre du FEDER de 10 354 619,70 € et au titre du FSE de 918 185,67 €, soit un total de dépenses certifiées de 11 272 805 €.

Il est à noter que suite à une clarification de la Commission sur la saisie des indicateurs de résultat FEDER, des valeurs 2014/2015 ont pu être modifiées.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	<p>En cumulé depuis 2014, 202 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 79 612 088,79 € et un montant FEDER de 28 299 907,04 €. En programmation FEDER, il s'agit de l'axe avec le plus fort taux de programmation en valeur absolue et en pourcentage de la maquette (36,75%).</p> <p>En 2016, 39 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 15 667 329,46 € et un montant FEDER de 5 931 926,24 €.</p> <p>Toutes les thématiques de la S3 sont couvertes (matériaux, santé, énergie, industrie, procédés). Les principaux acteurs de la recherche académique du territoire bénéficient d'un soutien au titre du FEDER ainsi que de nombreuses entreprises innovantes lorraines prenant part à des projets collaboratifs d'envergure.</p> <p>Le nombre de chercheurs travaillant dans des infrastructures de recherche améliorées est particulièrement significatif (indicateur CO25) avec une valeur réalisée de 205,57 ETP en 2016 pour un objectif 2018 de 333, soit une atteinte à ce stade de 62% de l'objectif intermédiaire.</p>
10	Assistance Technique FEDER	<p>Pas de programmation en 2016. 5 dossiers programmés en 2014-2015 sur cet axe d'assistance technique FEDER pour un coût total éligible de 1 279 653,39€ et un montant FEDER de 639 826,69€. Cet axe concerne les frais de personnel et frais y afférents des agents régionaux en charge de la mise en œuvre du PO, gestion, pilotage et contrôles mais aussi des actions liées à l'information, animation et communication sur les programmes européens.</p>
11	Assistance Technique FSE	<p>Pas de programmation en 2016. 2 dossiers programmés en 2014-2015 sur cet axe d'assistance technique FSE pour un coût total éligible de 439 493,13€ et un montant FSE de 263 695,87€. Ces dossiers concernent les frais de personnel et de fonctionnement des agents affectés actions FSE du PO.</p>
2	Améliorer la compétitivité des PME	<p>En cumulé depuis 2014, 151 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 142 810 479,46 € et un montant FEDER de 18 377 186,24 €. En programmation FEDER, il s'agit du 2ème axe avec le plus fort taux de programmation en valeur absolue et en pourcentage de la maquette (26,48%).</p> <p>En 2016, 48 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 49 771 563,88 € et un montant FEDER de 4 161 512,57 €.</p> <p>Pour le dispositif 23A en valeurs prévisionnelles, le nombre d'entreprises soutenues en 2016 s'élève à 50% de l'objectif 2018 (342/680). Pour le dispositif 23B en valeurs prévisionnelles, le nombre d'entreprises soutenues en 2016 s'élève à 120% de l'objectif 2018 (96/80). Cette valeur sera bien entendu à conforter avec la valeur réalisée.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		Il est précisé que, sur l'axe 2, les projets sont financés via l'attribution directe de subventions par l'Autorité de gestion mais également par le biais de l'abondement d'instruments financiers qui sont appelés à évoluer suite à la fusion des Régions et la redéfinition des dispositifs de développement économique.
3	Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs	<p>En cumulé depuis 2014, 67 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 92 422 608,87 € et un montant FEDER de 8 543 275,97 € (9,48% de l'enveloppe de l'axe).</p> <p>En 2016, 31 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 32 494 663,30 € et un montant FEDER de 3 219 765,35 €</p> <p>Le dispositif dédié aux énergies renouvelables (34A) est le dispositif le plus plébiscité. Les indicateurs de résultats et de réalisations prévisionnels associés en sont la preuve, notamment en matière de capacité supplémentaire de production d'énergies renouvelables et de nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique. En revanche peu de projets axés sur la réduction de la consommation énergétique des entreprises industrielles pour améliorer leur compétitivité. Cette tendance commence à s'inverser grâce à une meilleure communication auprès des bénéficiaires potentiels. Il en va de même pour les dispositifs dédiés à la rénovation thermique des logements sociaux et l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux. Pour le dispositif de rénovation thermique des logements sociaux, la validation d'un tableur de calcul au niveau national va permettre d'accélérer l'instruction des dossiers actuellement en attente en raison de l'impossibilité de déterminer le montant FEDER mobilisable pour la quasi-totalité des dossiers. Avec un objectif 2018 atteint à 23% (1148/5000) en valeur prévisionnelle quant au nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique (indicateur CO31), il est attendu une montée en puissance de la programmation sur ce dispositif à compter de l'exercice 2017.</p>
4	Favoriser l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques	<p>Suite à la labellisation des PAPI (Programmes d'action et de prévention des Inondations) et leur validation par l'Etat (dernière conditionnalité ex-ante du PO levée en 2015), la programmation a pu débuter en 2016 avec la programmation de 2 opérations pour un coût total de 1 587 804 € et un montant FEDER de 469 312 € (9,39% de l'enveloppe de cet axe). La programmation débutant sur cet axe, les valeurs de l'indicateur s'avèrent être peu significatives à ce stade.</p>
5	Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources	<p>En cumulé depuis 2014, 16 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 4 560 797,68 € et un montant FEDER de 1 022 976,80 € (20,46% de l'enveloppe de l'axe).</p> <p>En 2016, 12 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 4 203 377,22 € et un montant FEDER de 923 762,36 €.</p> <p>Le seul indicateur de cet axe affiche une atteinte de l'objectif 2018 à hauteur de 9% en valeur réalisée (Superficie</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation) mais avec une valeur prévisionnelle atteinte à 577%. Les valeurs prévisionnelles clairement importantes devront toutefois être confirmées au stade des soldes des opérations pour constater la valeur réalisée.</p> <p>Après la programmation de 4 dossiers en 2015, cet axe monte en puissance comme annoncé dans le cadre du dernier RAMO.</p>
6	Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie	<p>En cumulé depuis 2014, 36 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 58 532 578,50 € et un montant FSE de 34 080 301,86 € (49,45% de l'enveloppe de l'axe). Cela en fait l'axe le plus fortement programmé en valeur absolue et en % du PO, tous fonds confondus.</p> <p>En 2016, 9 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 28 064 284,50 € et un montant FSE de 16 833 487,51 €. Le bon début de programmation se poursuit donc.</p> <p>Concernant les indicateurs, l'objectif 2018 quant au nombre de chômeurs suivant des formations est atteint à 37% (8 541/23 299). Le nombre de personnes inactives suivant des formations représente quant à lui 81% de l'objectif 2023 (1 772/2 179).</p> <p>Les valeurs de l'indicateur de résultat CR02 (FSE) pour l'axe 6 Pi 10iii ont été revues à la baisse. Elles sont désormais calculées par objectif spécifique et en prenant comme population de base les seuls inactifs ni en emploi ni en formation (CO04). Cette décision a été prise pour pallier à l'impossibilité de valider la saisie du RAMO en calculant le CR02 sans prendre comme population de base les individus CO04.</p>
7	Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité	<p>En cumulé depuis 2014, 38 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 7 426 794,60 € et un montant FEDER de 2 088 806,19 € (5,22% de l'enveloppe de l'axe).</p> <p>En 2016, 34 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 6 557 390,69 € et un montant FEDER de 1 851 346,90 €. Après la programmation de 4 dossiers en 2015, cet axe monte en puissance principalement pour le dispositif « usages numériques ». Le dispositif « aménagement THD » quant à lui ne connaîtra une plus forte programmation que sur les exercices prochains du fait de l'attente en 2016 du régime THD et du dépôt à venir de 2 grands projets FEDER sur des opérations THD en Lorraine.</p> <p>Concernant les indicateurs, l'évolution de structures statistiques rend difficile voire impossible la collecte d'informations concernant l'indicateur du dispositif 72A. Pour l'indicateur 72C (nouveaux services publics numériques mis en œuvre), l'objectif 2018 est atteint à 47% (7/15) en valeur réalisée.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
8	Développement urbain durable	<p>En cumulé depuis 2014, 8 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 11 068 251,80 € et un montant FEDER de 1 729 659,50 € (6,37% de l'enveloppe de l'axe).</p> <p>En 2016, 6 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 5 204 806,00 € et un montant FEDER de 979 659,50 €.</p> <p>La programmation sur cet axe se développe après la programmation de 2 opérations en 2015.</p> <p>Pour mémoire, les dossiers programmés au titre des 3 priorités d'investissement de cet axe sont soumis à des procédures de sélection particulières (remontée des opérations par 21 organismes intermédiaires au titre de la politique de la ville et 18 organismes intermédiaires au titre de l'urbanisme durable).</p> <p>L'indicateur relatif au nombre d'équipements en quartier politique de la ville est atteint à hauteur de 40% en valeur prévisionnelle (6/15) pour l'objectif 2018.</p>
9	Axe interrégional Massif des Vosges	<p>En cumulé depuis 2014, 34 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 12 387 191,19 € et un montant FEDER de 2 993 140,02 € (25,29% de l'enveloppe de l'axe).</p> <p>En 2016, 19 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 3 702 185,19 € et un montant FEDER de 1 079 501,02 €.</p> <p>L'indicateur relatif au nombre d'entreprises soutenues est atteint à hauteur de 120% (région en transition) et de 116% (région plus développée) en valeurs prévisionnelles, ce qui laisse augurer d'une atteinte en valeur réalisée sur l'exercice 2018 (valeurs réalisées en attente et devant confirmer ces valeurs prévisionnelles).</p>

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein		200,00			4,25			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein		200,00			322,10			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein		1 000,00			205,57			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein		1 000,00			1 349,35			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises		50,00			16,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises		50,00			229,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de	EUR	En transition	11 100 000,00			56 829,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		l'innovation ou de la recherche et du développement									
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	11 100 000,00			982 111,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	139,00			0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	862,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	17,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de	89 282,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		l'innovation ou de la recherche et du développement						

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1 - Augmenter l'effort public en matière de R&D

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
1	DIRDA	millions d'euros	En transition	394,00	2011	410,00			Les données des RAMO précédents étaient les valeurs de 2011 (394) et de 2012 (408). Pour 2013 la valeur est de 400. Difficulté à venir : donnée disponible pour le Grand Est.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1	DIRDA				

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	220,00			5,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	220,00			263,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	120,00			5,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	120,00			187,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	60 000 000,00			243 484,30			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	60 000 000,00			13 329 522,82			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	200,00			5,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	200,00			136,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	48,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	58,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	10 790 822,00			0,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un	41,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché						

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	2 - Augmenter les moyens consacrés à la recherche et à l'innovation par le secteur privé

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
2	DIRDE	Millions d'Euros	En transition	289,00	2010	306,00			<p>Cet indicateur ne porte pas sur une valeur cumulée (addition des données année après année) mais sur une valeur pour une année N. La valeur cible fixée pour 2023 correspond donc à une attente d'une augmentation de l'effort des dépenses annuelles des entreprises en R&amp;D sur l'année cible et non à un cumul des données de chaque année de la période de programmation. Une année N durant la période de programmation peut ainsi présenter une valeur élevée sans que celle-ci soit forcément attendue au même niveau en 2023. Si, d'aventure, la valeur de cet indicateur se maintenait à un tel niveau lors des prochains exercices, la valeur cible sera alors révisée pour être réévaluée à la hausse.</p> <p>Les données renseignées dans les précédents RAMO étaient les valeurs de 2011 (303) et 2012 (309). La valeur de 2013 est de 308.</p> <p>Difficulté à venir : donnée disponible pour le Grand Est.</p>
3	Nombre de brevets déposés	nombre	En transition	73,00	2012	85,00	134,00		

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
2	DIRDE				
3	Nombre de brevets déposés				

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 100,00			125,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 100,00			342,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	805,00			40,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	805,00			125,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	530,00			61,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	530,00			152,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	520,00			24,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	520,00			65,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans	Équivalents temps plein	En transition	960,00			146,50			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		les entreprises bénéficiant d'un soutien									
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	960,00			989,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	10,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	273,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	10,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	116,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	134,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	30,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	59,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif:	691,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien						

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3 - soutenir l'investissement des PME à tous les stades de leur développement

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
4	Evolution de l'investissement des PME industrielles lorraines	pourcentage	En transition	-8,00	2012	3,00			Les données ne sont plus disponibles suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4	Evolution de l'investissement des PME industrielles lorraines			26,70	

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	160,00			29,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	160,00			96,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	160,00			29,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	160,00			96,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	11,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	49,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	11,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	49,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		soutien non financier						

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	4 - Accroître le volume des exportations ainsi que le nombre d'exportateurs lorrains

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
5	Montant du Chiffre d'Affaires à l'export annuel des entreprises lorraines	million d'euros	En transition	1 773,00	2012	19 561,00	16 588,00		Cet indicateur ne porte pas sur une valeur cumulée (addition des données année après année) mais sur une valeur pour une année N. La valeur cible fixée pour 2023 correspond donc à une attente d'une augmentation de l'effort du chiffre d'affaires annuel sur l'année cible et non à un cumul des données de chaque année de la période de programmation. Il ne reste par conséquent que 15% à réaliser d'ici 2023. Un parallèle peut être fait avec l'indicateur DIRDE qui ne concerne également qu'une année donnée. Difficulté éventuelle à venir : donnée disponible pour le Grand Est.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
5	Montant du Chiffre d'Affaires à l'export annuel des entreprises lorraines	17 014,00		16 624,00	

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	64,20			1,04			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	64,20			202,18			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	112 908,51			1 835,27			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	112 908,51			105 047,39			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	196,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à	98,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre						
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	60 959,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	5 - Augmenter la part des ENR/R dans la production et la consommation énergétiques régionales

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
6	Part d'ENR/R dans la consommation d'énergie finale en Lorraine	pourcentage	En transition	1,72	2010	5,05			La donnée qui avait été renseignée pour 2014 (7.40%) était la valeur de 2012. La valeur cible, a priori sous-évaluée, sera révisée et réévaluée dans le cadre d'une modification globale. Cet indicateur devra être reconsidéré suite à la fusion des régions.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
6	Part d'ENR/R dans la consommation d'énergie finale en Lorraine				

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	50,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	50,00			60,00			La valeur cible, a priori sous-évaluée, sera révisée et réévaluée dans le cadre d'une modification globale.
F	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	GWh/an	En transition	137,00			0,00			
S	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	GWh/an	En transition	137,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	60,00			0,00		
F	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	6 - Réduire la consommation énergétique des entreprises industrielles pour améliorer leur compétitivité

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
7	Consommation énergétique annuelle des PME industrielles	GWh/an	En transition	13 720,00	2012	12 348,00			Impossibilité d'obtenir ces données. Cet indicateur devra être reconsidéré suite à la fusion des régions.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
7	Consommation énergétique annuelle des PME industrielles				

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	15 000,00			20,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	15 000,00			1 148,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	112 908,51			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	112 908,51			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	944,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre						
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre						

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	7 - Réduire la consommation d'énergie finale dans le secteur du logement social

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
8	Nombre de logements sociaux énergivores (classe énergétique E, F ou G)	nombre de logements	En transition	66 140,00	2012	20 000,00			seule la valeur de 2014 est disponible à ce jour.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
8	Nombre de logements sociaux énergivores (classe énergétique E, F ou G)			54 117,00	

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS4	Nombre de gares aménagées	nombre	En transition	16,00			0,00			
S	IS4	Nombre de gares aménagées	nombre	En transition	16,00			2,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS4	Nombre de gares aménagées	0,00			0,00		
S	IS4	Nombre de gares aménagées	2,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	8 - Limiter le recours au véhicule particulier

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
9	Accroissement du trafic sur le réseau régional des voyageurs	voyage	En transition	15 600 000,00	2013	18 500 000,00			Cette donnée n'est plus disponible. Cet indicateur devra être reconsidéré et éventuellement prendre en compte le nombre de voyages*nombre de kilomètres (vk).

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
9	Accroissement du trafic sur le réseau régional des voyageurs			15 927 528,00	

Axe prioritaire	4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	En transition	100 000,00			0,00			
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	En transition	100 000,00			100,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	9 - Réduire la vulnérabilité des hommes et des activités économiques au risque inondation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
10	Nombre de personnes exposées aux risques d'inondation	nombre d'habitants	En transition	700 000,00	2013	600 000,00			

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
10	Nombre de personnes exposées aux risques d'inondation	659 290,00		659 290,00	

Axe prioritaire	5 - Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	9 000,00			797,92			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	9 000,00			49 063,92			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	10 - Maintenir la biodiversité de la faune lorraine

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
11	Nombre d'espèces vertébrées présentes sur la Trame verte et bleue	nombre	En transition	41,00	2011	41,00			Données non accessibles à ce jour.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
11	Nombre d'espèces vertébrées présentes sur la Trame verte et bleue				

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						631,00	418,00	213,00				196,00	133,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	CO03 personnes inactives	Nombre	1 676,00			631,00	418,00	213,00	0,38			196,00	133,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition		Nombre	3 240,00			133,00	88,00	45,00	0,04			48,00	26,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	931,00			133,00	88,00	45,00	0,14			48,00	26,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						2 522,00	1 883,00	639,00				670,00	330,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	4 844,00			2 522,00	1 883,00	639,00	0,52			670,00	330,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						1 131,00	679,00	452,00				247,00	260,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	9 257,00			1 131,00	679,00	452,00	0,12			247,00	260,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre	En transition	CO03 personnes inactives	Nombre	2 794,00			1 131,00	679,00	452,00	0,40			247,00	260,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	indépendant, au terme de leur participation														
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition					3 326,00	2 279,00	1 047,00					966,00	540,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					685,00	431,00	254,00					139,00	119,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					16,00	11,00	5,00					4,00	3,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					398,00	256,00	142,00					89,00	71,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	222,00	80,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	222,00	80,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	40,00	19,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	40,00	19,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	1 213,00	309,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur	En transition	1 213,00	309,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	participation					
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	432,00	192,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	432,00	192,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	432,00	192,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	1 313,00	507,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	292,00	135,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	7,00	2,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	167,00	71,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	44 550,00	24 057,00	20 493,00	8 541,00	5 615,00	2 926,00	0,19	0,23	0,14	4 987,00	3 184,00	1 803,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	14 141,00	7 637,00	6 504,00	3 500,00	2 322,00	1 178,00	0,25	0,30	0,18	1 861,00	1 214,00	647,00
CO03	personnes inactives	En transition	2 179,00	1 177,00	1 002,00	1 772,00	1 208,00	564,00	0,81	1,03	0,56	1 174,00	735,00	439,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				1 206,00	884,00	322,00				665,00	458,00	207,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				256,00	187,00	69,00				217,00	153,00	64,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	22 984,00	12 411,00	10 573,00	4 871,00	3 095,00	1 776,00	0,21	0,25	0,17	2 795,00	1 763,00	1 032,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	1 278,00	690,00	588,00	208,00	151,00	57,00	0,16	0,22	0,10	137,00	102,00	35,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				187,00	137,00	50,00				120,00	92,00	28,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	16 960,00	9 158,00	7 801,00	4 529,00	3 124,00	1 405,00	0,27	0,34	0,18	1 816,00	1 212,00	604,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	22 300,00	12 042,00	10 258,00	4 798,00	3 165,00	1 633,00	0,22	0,26	0,16	3 734,00	2 435,00	1 299,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				1 165,00	676,00	489,00				790,00	399,00	391,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	En transition				2 673,00	1 653,00	1 020,00				1 451,00	864,00	587,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	En transition				1 672,00	973,00	699,00				897,00	496,00	401,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	En transition				1 484,00	719,00	765,00				929,00	442,00	487,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que	En transition				2 805,00	1 878,00	927,00				1 801,00	1 162,00	639,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	les Roms)													
CO16	participants handicapés	En transition	1 300,00	702,00	598,00	724,00	513,00	211,00	0,56	0,73	0,35	407,00	270,00	137,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	6 379,00	3 445,00	2 934,00	3 481,00	2 353,00	1 128,00	0,55	0,68	0,38	2 080,00	1 378,00	702,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				184,00	136,00	48,00				119,00	87,00	32,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				2 839,00	1 880,00	959,00				1 815,00	1 150,00	665,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					10 569,00						6 378,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	3 554,00	2 431,00	1 123,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	1 639,00	1 108,00	531,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	598,00	473,00	125,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	541,00	426,00	115,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	39,00	34,00	5,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	2 076,00	1 332,00	744,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	71,00	49,00	22,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	67,00	45,00	22,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	2 713,00	1 912,00	801,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	1 064,00	730,00	334,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	375,00	277,00	98,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans	En transition	1 222,00	789,00	433,00	0,00	0,00	0,00

	emploi							
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	En transition	775,00	477,00	298,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	En transition	555,00	277,00	278,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	1 004,00	716,00	288,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	317,00	243,00	74,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	1 401,00	975,00	426,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	65,00	49,00	16,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	1 024,00	730,00	294,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00		
	Total général des participants		4 191,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour la population de la région Lorraine	pourcentage	En transition	80,00			0,00			
S	IS	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour la population de la région Lorraine	pourcentage	En transition	80,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour la population de la région Lorraine	0,00			0,00		
S	IS	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour la population de la région Lorraine	0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	17 - Accroître la couverture du territoire lorrain en très haut débit

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
18	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour les Zones d'Activités Economiques (ZAE) de la région Lorraine	pourcentage	En transition	83,00	2014	95,00			Suite à la fusion des régions, cet indicateur n'est plus disponible et sera à reconsidérer dans le cadre de l'harmonisation de la stratégie THD au niveau du Grand Est.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
18	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour les Zones d'Activités Economiques (ZAE) de la région Lorraine			83,00	

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	En transition	40,00			7,00			
S	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	En transition	40,00			30,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	0,00			0,00		
S	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité	2,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.						

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	18 - Augmenter l'usage des services numériques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
19	Taux d'internautes lorrains ayant suivi une formation ou un enseignement en ligne (y compris non certifiant)	pourcentage	En transition	17,00	2014	50,00			Suite à la fusion des régions, cet indicateur n'est plus disponible (plus de baromètre régional) et sera à reconsidérer.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
19	Taux d'internautes lorrains ayant suivi une formation ou un enseignement en ligne (y compris non certifiant)			17,00	

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	2 000 000,00			0,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	2 000 000,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	19 - Réduire la consommation foncière d'espaces naturels et agricoles

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
20	Surfaces urbanisées affectées à de nouvelles activités	hectare	En transition	150,00	2013	400,00			Suite à la fusion des régions, cette donnée n'est plus disponible. L'indicateur sera à reconsidérer.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
20	Surfaces urbanisées affectées à de nouvelles activités	0,00		0,00	

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité créés dans les quartiers politique de la ville	nombre	En transition	5,00			0,00			
S	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité créés dans les quartiers politique de la ville	nombre	En transition	5,00			1,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité créés dans les quartiers politique de la ville	0,00			0,00		
S	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité créés dans les quartiers politique de la ville	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	20 - Réduire les inégalités d'accès aux services de santé pour les populations des quartiers urbains défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
21	Part des habitants des quartiers sensibles de la ville couverts par les structures de santé créées	pourcentage	En transition	0,00	2014	40,00			Cet indicateur ne peut être renseigné via Synergie. Il fera l'objet d'une modification.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
21	Part des habitants des quartiers sensibles de la ville couverts par les structures de santé créées				

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	En transition	50,00			2,00			
S	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	En transition	50,00			6,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	0,00			0,00		
S	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	2,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	21 - Elargir l'offre de services aux populations des quartiers urbains défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
22	Taux de service par habitant en ZUS	nombre d'habitant par service	En transition	174,00	2012	164,00			La valeur précédemment renseignée (190) était pour l'année 2013. Cet indicateur est devenu obsolète dans la mesure où les ZUS ont disparu au profit des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Il fera donc l'objet d'une modification.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
22	Taux de service par habitant en ZUS				

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	46,00			6,47			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	46,00			26,46			
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	33,00			4,53			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	33,00			18,54			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	34,00			0,59			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	34,00			3,53			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	24,00			0,41			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	24,00			2,47			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	12,00			5,88			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	12,00			22,93			La valeur cible, a priori sous-évaluée, sera révisée et réévaluée dans le cadre d'une modification globale.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	9,00			4,12			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	9,00			16,07			La valeur cible, a priori sous-évaluée, sera révisée et réévaluée dans le cadre d'une modification globale.
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	En transition	11 760,00			0,00			
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	En transition	11 760,00			6 762,00			
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Plus développées	8 240,00			0,00			
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Plus développées	8 240,00			4 738,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	18,00			0,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	13,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	17,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	12,00			0,00		
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien						
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	22 - Augmenter la fréquentation touristique du Massif des Vosges.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
23	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski	Nombre de visites (sites payants de plus de 5000 visiteurs)	En transition	1 692 000,00	2011	1 861 000,00			Les données seront disponibles à mi parcours.
23bis	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski	Nombre de visites (sites payants de plus de 5000 visiteurs)	Plus développées	1 468 000,00	2011	1 614 000,00			Les données seront disponibles à mi parcours.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
23	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski				
23bis	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski				

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	840,00			0,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	840,00			0,00			
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	560,00			0,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	560,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	24 - Maintenir en bon état de conservation les populations d'espèces spécifiques au massif des Vosges

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
24	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras	nombre	En transition	53,00	2012	58,00			
24bis	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras	nombre	Plus développées	37,00	2012	40,00			

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
24	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras	56,00			
24bis	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras	40,00			

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

Axe prioritaire		10 - Assistance Technique FEDER									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	996	Nombre d'actions de communication	nombre								
S	996	Nombre d'actions de communication	nombre								
F	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine	Nombre								Nombre de pages vues
S	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine	Nombre								Nombre de pages vues
F	998	Nombre de personnes formées	Nombre								
S	998	Nombre de personnes formées	Nombre								
F	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	Nombre								
S	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	Nombre								
F	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	Nombre d'ETP		12,50						Valeurs annuelles. Pas de cumul des ETP. L'organisation de l'autorité de gestion différerait au lancement du PO. La recentralisation de la gestion des fonds et la période post-démarrage (qui a nécessité davantage d'ETP) conduiront à une baisse des effectifs

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
											avec pour objectif la valeur cible fixée pour 2023.
S	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	Nombre d'ETP		12,50						Valeurs annuelles. Pas de cumul des ETP. L'organisation de l'autorité de gestion diffèrait au lancement du PO. La recentralisation de la gestion des fonds et la période post-démarrage (qui a nécessité davantage d'ETP) conduiront à une baisse des effectifs avec pour objectif la valeur cible fixée pour 2023.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	996	Nombre d'actions de communication	4,00			0,00		
S	996	Nombre d'actions de communication	5,00			0,00		
F	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine	61 568,00			0,00		
S	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine	61 568,00			0,00		
F	998	Nombre de personnes formées	28,00			9,00		
S	998	Nombre de personnes formées	28,00			9,00		
F	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	0,00			0,00		
S	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	0,00			0,00		
F	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	16,15			14,24		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	16,15			14,24		

Axe prioritaire	10 - Assistance Technique FEDER
Objectif spécifique	21 - Mettre en œuvre un système efficace de gestion, de pilotage et de contrôle des crédits FEDER.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
25	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées	pourcentage		2,00	2014	1,50			Pas de certification ni de rapport de contrôle

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
25	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées	0,00		0,00	

Axe prioritaire	11 - Assistance Technique FSE
-----------------	-------------------------------

**Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

**Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
996	Nombre d'actions de communication		nombre				0,00	0,00	0,00				0,00		
997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine		Nombre				0,00	0,00	0,00				0,00		
998	Nombre de personnes formées		Nombre				2,00	2,00	0,00				0,00		
999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme		Nombre				0,00	0,00	0,00				0,00		
99998	Nombre d'emploi à temps-plein consacrés à la gestion du FSE		Nombre d'ETP	4,70			12,00	3,00	9,00	2,55			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
996	Nombre d'actions de communication		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
998	Nombre de personnes formées		1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
99998	Nombre d'emploi à temps-plein consacrés à la gestion du FSE		6,00	2,00	4,00	6,00	1,00	5,00

Axe prioritaire	11 - Assistance Technique FSE
Objectif spécifique	22 - Mettre en œuvre un système efficace de gestion, de pilotage et de contrôle des crédits FSE.

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
26	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées		Proportion		Proportion	1,50%			0,00%			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
26	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	21
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	10
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	11

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicator	Unité de mesure	Fund	Category of region	2016 Cum total	2016 Cum men	2016 Cum women	2016 Annual total	2016 Annual total men	2016 Annual total women
1	F	IF1	Montant des dépenses certifiées de l'axe 1	euro	FEDE R	En transition	235 340,89					
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDE R	En transition	205,57					
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDE R	En transition	5,00					
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'axe 2	euro	FEDE R	En transition	17 469 566,74					
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	En transition	154,00					
3	F	IF3	Montant des dépenses certifiées de l'axe 3	euro	FEDE R	En transition	3 214 340,91					
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDE R	En transition	1,04					
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDE R	En transition	20,00					
4	F	IF4	Montant des dépenses certifiées de l'axe 4	euro	FEDE R	En transition	0,00					
4	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDE R	En transition	0,00					
5	F	IF5	Montant des dépenses certifiées de l'axe 5	euro	FEDE R	En transition	57 728,10					
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDE R	En transition	797,92					

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	2016 Cum total	2016 Cum men	2016 Cum women	2016 Annual total	2016 Annual total men	2016 Annual total women
6	F	IF6	Montant des dépenses certifiées de l'axe 6	euro	FSE	En transition	2 847 315,49					
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	8 541,00	5 615,00	2 926,00	4 987,00	3 184,00	1 803,00
7	F	IF7	Montant des dépenses certifiées de l'axe 7	euro	FEDE R	En transition	0,00					
7	O	IS	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour la population de la région Lorraine	pourcentage	FEDE R	En transition	0,00					
7	O	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	FEDE R	En transition	7,00					
8	F	IF8	Montant des dépenses certifiées de l'axe 8	euro	FEDE R	En transition	0,00					
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square metres	FEDE R	En transition	0,00					
8	O	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	FEDE R	En transition	2,00					
9	F	IF9T	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDE R	En transition	0,00					
9	F	IF9D	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDE R	Plus développées	0,00					
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	En transition	6,47					
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Plus développées	4,53					

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
1	F	IF1	Montant des dépenses certifiées de l'axe 1	euro	FEDE R	En transition			
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDE R	En transition			
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDE R	En transition			
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'axe 2	euro	FEDE R	En transition			
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	En transition			
3	F	IF3	Montant des dépenses certifiées de l'axe 3	euro	FEDE R	En transition			
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDE R	En transition			
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDE R	En transition			
4	F	IF4	Montant des dépenses certifiées de l'axe 4	euro	FEDE R	En transition			
4	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDE R	En transition			
5	F	IF5	Montant des dépenses certifiées de l'axe 5	euro	FEDE R	En transition			
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour	Hectares	FEDE R	En transition			

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
			atteindre un meilleur état de conservation						
6	F	IF6	Montant des dépenses certifiées de l'axe 6	euro	FSE	En transition			
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	3 554,00	0,00	
7	F	IF7	Montant des dépenses certifiées de l'axe 7	euro	FEDE R	En transition			
7	O	IS	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour la population de la région Lorraine	pourcentage	FEDE R	En transition			
7	O	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	FEDE R	En transition			
8	F	IF8	Montant des dépenses certifiées de l'axe 8	euro	FEDE R	En transition			
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square metres	FEDE R	En transition			
8	O	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	FEDE R	En transition			
9	F	IF9T	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDE R	En transition			
9	F	IF9D	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDE R	Plus développées			
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	En transition			
9	O	CO01	Investissement productif: nombre	Enterprises	FEDE R	Plus développées			

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
			d'entreprises bénéficiant d'un soutien						

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
1	F	IF1	Montant des dépenses certifiées de l'axe 1	euro	FEDE R	En transition	29975000			128 333 334,00		
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDE R	En transition	333			1 000,00		
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDE R	En transition	40			120,00		
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'axe 2	euro	FEDE R	En transition	27016429			115 666 667,00		
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	En transition	760			1 260,00		
3	F	IF3	Montant des dépenses certifiées de l'axe 3	euro	FEDE R	En transition	35093766			150 248 540,00		
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDE R	En transition	20			64,20		
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDE R	En transition	5000			15 000,00		
4	F	IF4	Montant des dépenses certifiées de l'axe 4	euro	FEDE R	En transition	1946429			8 333 334,00		
4	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDE R	En transition	30000			100 000,00		
5	F	IF5	Montant des dépenses certifiées de l'axe 5	euro	FEDE R	En transition	1946429			8 333 334,00		

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDE R	En transition	8500			9 000,00		
6	F	IF6	Montant des dépenses certifiées de l'axe 6	euro	FSE	En transition	26 829 397			114 865 920,00		
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	23299			44 550,00		
7	F	IF7	Montant des dépenses certifiées de l'axe 7	euro	FEDE R	En transition	15571429			66 666 667,00		
7	O	IS	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour la population de la région Lorraine	pourcentage	FEDE R	En transition	60			80,00		
7	O	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	FEDE R	En transition	15			40,00		
8	F	IF8	Montant des dépenses certifiées de l'axe 8	euro	FEDE R	En transition	10573000			45 266 667,00		
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square metres	FEDE R	En transition	600000			2 000 000,00		
8	O	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	FEDE R	En transition	15			50,00		
9	F	IF9T	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDE R	En transition	3296160			14 112 000,00		
9	F	IF9D	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDE R	Plus développées	2232711			9 559 008,00		
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	En transition	22			46,00		
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises	Enterprises	FEDE R	Plus développées	16			33,00		

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
			bénéficiaire d'un soutien									

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDE R	En transition	Total	128 333 334,00	60,00	79 612 088,79	62,04%	65 991 332,42	235 340,89	0,18%	202
2	FEDE R	En transition	Total	115 666 667,00	60,00	142 810 479,46	123,47%	24 392 012,24	17 469 566,74	15,10%	151
3	FEDE R	En transition	Total	150 248 540,00	60,00	92 422 608,87	61,51%	91 383 315,43	3 214 340,91	2,14%	67
4	FEDE R	En transition	Total	8 333 334,00	60,00	1 587 804,00	19,05%	1 587 804,00	0,00	0,00%	2
5	FEDE R	En transition	Total	8 333 334,00	60,00	4 560 797,58	54,73%	4 560 797,58	57 728,10	0,69%	16
6	FSE	En transition	Total	114 865 920,00	60,00	58 532 578,50	50,96%	39 064 466,59	2 847 315,49	2,48%	36
7	FEDE R	En transition	Total	66 666 667,00	60,00	7 426 794,60	11,14%	7 415 547,72	0,00	0,00%	38
8	FEDE R	En transition	Total	45 266 667,00	60,00	11 068 251,80	24,45%	10 011 342,06	0,00	0,00%	8
9	FEDE R	En transition	Total	14 112 000,00	50,00	9 972 559,00	70,67%	9 972 559,00	0,00	0,00%	16
9	FEDE R	Plus développées	Total	9 559 008,00	50,00	2 414 632,19	25,26%	2 414 632,19	0,00	0,00%	18
10	FEDE R	En transition	Total	22 079 350,00	50,00	1 245 562,39	5,64%	1 245 562,39	0,00	0,00%	4
10	FEDE R	Plus développées	Total	328 992,00	50,00	34 091,00	10,36%	34 091,00	0,00	0,00%	1
11	FSE	En transition	Total	4 786 082,00	60,00	439 493,13	9,18%	439 493,13	0,00	0,00%	2
<b>Total</b>	<b>FEDE R</b>	<b>En transition</b>		<b>559 039 893,00</b>	<b>59,35</b>	<b>350 706 946,49</b>	<b>62,73%</b>	<b>216 560 272,84</b>	<b>20 976 976,64</b>	<b>3,75%</b>	<b>504</b>

<b>Total</b>	<b>FEDE R</b>	<b>Plus développées</b>		<b>9 888 000,00</b>	<b>50,00</b>	<b>2 448 723,19</b>	<b>24,76%</b>	<b>2 448 723,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>19</b>
<b>Total</b>	<b>FSE</b>	<b>En transition</b>		<b>119 652 002,00</b>	<b>60,00</b>	<b>58 972 071,63</b>	<b>49,29%</b>	<b>39 503 959,72</b>	<b>2 847 315,49</b>	<b>2,38%</b>	<b>38</b>
<b>Total général</b>				<b>688 579 895,00</b>	<b>59,33</b>	<b>412 127 741,31</b>	<b>59,85%</b>	<b>258 512 955,75</b>	<b>23 824 292,13</b>	<b>3,46%</b>	<b>561</b>

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		22	FR41	94 000,00	94 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		24	FR41	8 892 144,00	8 892 144,00	0,00	8
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		04	FR41	539 681,00	274 385,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		06	FR41	847 237,00	381 256,00	0,00	3
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		07	FR41	5 548 850,25	2 433 503,63	0,00	9
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		11	FR41	87 900,00	64 370,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		13	FR41	2 684 474,24	1 170 672,24	0,00	4
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		19	FR41	6 499 227,63	6 471 822,63	0,00	14
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		20	FR41	5 544 861,90	2 734 666,52	207 201,62	9
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		21	FR41	447 726,00	166 248,00	28 139,27	3
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		24	FR41	45 669 455,18	41 928 946,98	0,00	139
1	FEDER	En transition	065	01	07	07	01		07	FR41	212 910,00	100 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	065	01	07	07	01		10	FR41	528 957,00	175 067,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	065	01	07	07	01		13	FR41	231 909,00	34 786,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	065	01	07	07	01		24	FR41	1 782 755,59	1 069 464,42	0,00	5
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		03	FR41	608 643,00	121 726,00	0,00	2
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		04	FR41	327 000,00	98 100,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		05	FR41	449 140,00	134 000,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		06	FR41	3 256 448,00	599 186,00	1 898 767,10	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		07	FR41	82 347 968,46	15 278 812,24	13 644 799,64	107
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		08	FR41	297 225,00	80 000,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		11	FR41	161 820,00	48 546,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		07	FR41	40 231 935,00	7 686 542,00	250 000,00	33
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		16	FR41	330 300,00	330 300,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	066	05	07	07	03		07	FR41	14 800 000,00	14 800,00	1 676 000,00	3
3	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		01	FR41	89 508 279,46	88 468 986,02	3 214 340,91	55

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		01	FR41	76 457,89	76 457,89	0,00	1
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		13	FR41	162 860,00	162 860,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		21	FR41	1 778 331,52	1 778 331,52	0,00	6
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		22	FR41	167 000,00	167 000,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	036	01	07	07	04		12	FR41	552 000,00	552 000,00	0,00	2
3	FEDER	En transition	069	01	07	07	04		24	FR41	177 680,00	177 680,00	0,00	1
4	FEDER	En transition	087	01	07	07	05		22	FR4	1 587 804,00	1 587 804,00	0,00	2
5	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		24	FR41	2 888 059,24	2 888 059,24	0,00	10
5	FEDER	En transition	086	01	07	07	06		24	FR41	1 672 738,34	1 672 738,34	57 728,10	6
6	FSE	En transition	111	01	07	07	10	08	19	FR41	162 631,64	159 870,34	133 482,60	3
6	FSE	En transition	117	01	07	07	10	08	19	FR41	58 369 946,86	38 904 596,25	2 713 832,89	33
7	FEDER	En transition	045	01	07	07	02		13	FR41	201 448,80	201 448,80	0,00	1
7	FEDER	En transition	047	01	07	07	02		13	FR41	104 200,00	104 200,00	0,00	2
7	FEDER	En transition	048	01	07	07	02		18	FR41	209 179,02	209 179,02	0,00	1
7	FEDER	En transition	078	01	01	07	02		18	FR41	38 545,00	38 545,00	0,00	2
7	FEDER	En transition	078	01	03	07	02		18	FR41	208 800,92	208 800,92	0,00	4
7	FEDER	En transition	079	01	03	07	02		13	FR41	85 213,60	85 213,60	0,00	2
7	FEDER	En transition	079	01	03	07	02		18	FR41	30 247,50	30 247,50	0,00	1
7	FEDER	En transition	079	01	07	07	02		13	FR41	508 800,00	508 800,00	0,00	1
7	FEDER	En transition	079	01	07	07	02		15	FR41	140 377,00	140 377,00	0,00	2
7	FEDER	En transition	079	01	07	07	02		18	FR41	707 841,00	707 841,00	0,00	9
7	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		13	FR41	219 270,87	219 270,87	0,00	2
7	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		20	FR41	2 772 675,89	2 761 429,01	0,00	9
7	FEDER	En transition	081	01	07	07	02		20	FR41	2 200 195,00	2 200 195,00	0,00	2
8	FEDER	En transition	053	01	01	02	09		20	FR41	1 237 759,74	180 850,00	0,00	1
8	FEDER	En transition	055	01	02	02	09		19	FR41	3 313 684,80	3 313 684,80	0,00	1
8	FEDER	En transition	055	01	02	02	09		21	FR41	6 508 257,26	6 508 257,26	0,00	5
8	FEDER	En transition	089	01	02	02	09		18	FR41	8 550,00	8 550,00	0,00	1
9	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		04	FR41	65 000,00	65 000,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
9	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		15	FR41	940 380,00	940 380,00	0,00	6
9	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		15	FR43	33 333,00	33 333,00	0,00	1
9	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		24	FR41	8 554 100,00	8 554 100,00	0,00	5
9	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FR41	245 000,00	245 000,00	0,00	2
9	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		24	FR41	134 746,00	134 746,00	0,00	1
9	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		15	FR42	784 030,00	784 030,00	0,00	5
9	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		24	FR42	692 729,79	692 729,79	0,00	5
9	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		22	FR42	435 145,00	435 145,00	0,00	3
9	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		24	FR42	502 727,40	502 727,40	0,00	5
10	FEDER	En transition	121	01	07	07			24	FR41	1 245 562,39	1 245 562,39	0,00	4
10	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			24	FR42	34 091,00	34 091,00	0,00	1
11	FSE	En transition	121	01	07	07			24	FR41	439 493,13	439 493,13	0,00	2

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)	Dépenses éligibles utilisées au titre du financement croisé déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	10	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	11	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	

coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base de certaines opérations (en euros)</b>	<b>Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)</b>	<b>Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations réalisées en dehors de la zone du programme déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)</b>	<b>Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)</b>
1	0,00		0,00	
10	0,00		0,00	
2	0,00		0,00	
3	0,00		0,00	
4	0,00		0,00	
5	0,00		0,00	
7	0,00		0,00	
8	0,00		0,00	
9	0,00		0,00	

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Aucune évaluation n'a été menée en 2016. Le plan d'évaluation ne prévoyait pas d'évaluation à ce stade.

## **6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

### **a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises**

Le nombre de dossiers programmés depuis le début de la période de programmation (561) et le taux de programmation FEDER-FSE (24,11%) peuvent être jugés satisfaisants et donc non synonymes de problèmes importants survenus dans la mise en œuvre du programme. Il est toutefois constaté une baisse dans le rythme de programmation des dossiers (199 programmés en 2016 contre 361 en 2015). Cela est principalement dû au contexte national de fusion des Régions ayant entraîné une réorganisation des systèmes de gestion. En dépit de ce facteur exogène dont l'impact se traduit dans les valeurs financières et statistiques remontées, la structuration de l'Autorité de gestion et les procédures nouvellement mises en place ont pu rapidement être établies afin de maintenir la bonne programmation, parvenir à la désignation de la Région Grand Est en tant qu'Autorité de gestion du PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges le 21 décembre 2016 et de soumettre des demandes de paiement à la Commission européenne au titre du FEDER et du FSE avant la fin 2016.

Globalement, les difficultés suivantes peuvent être soulignées :

- Le changement des politiques régionales résultant de la fusion des Régions. En effet, le PO Lorraine et Massif des Vosges a été établi sur base de l'ancien contexte régional afin de s'articuler avec les dispositifs existants et prévus et notamment d'intervenir en cofinancement des crédits publics nationaux et régionaux. L'évolution en cours de ces politiques régionales a entraîné un ralentissement de la programmation mais leur finalisation permettra d'ajuster le PO (dans le respect de la stratégie territoriale ayant servi à sa définition) pour qu'il s'inscrive en parfait écho des nouvelles priorités locales. Un exemple peut être mis en avant : celui des Grands Projets THD qui seront déposés et qui vont entraîner un glissement dans la programmation des crédits FEDER du dispositif « aménagement numérique » de l'axe 7 (TIC).
- Le système d'information utilisé en 2015 a depuis été abandonné au profit de Synergie. Cela s'est traduit en 2016 par un rattrapage de la saisie des dossiers déjà programmés et la formation des agents à ce nouveau système d'information.
- Le système d'information Synergie ayant connu courant 2016 (et encore maintenant) plusieurs évolutions afin de répondre pleinement aux attentes des

autorités de gestion, la Région a été contrainte (et est toujours en partie contrainte) de maintenir des systèmes de suivi parallèles pour garantir le bon suivi des données.

- La collecte des indicateurs de résultat pose également problème en raison des nouveaux périmètres géographiques retenus par la majorité des instituts statistiques (nouvelles régions) et l'abandon ou l'évolution de structures de recueils statistiques ou des critères statistiques anciennement établis. Les indicateurs ayant été définis sur les anciens territoires régionaux, la collecte s'avère donc plus complexe voire impossible du fait de la nécessité d'obtenir les éléments intra-territoriaux ayant permis la définition d'un indicateur à une échelle régionale nouvelle. Concernant l'exercice 2016, à l'instar des exercices 2014 et 2015 et considérant ces éléments, les valeurs ne pouvant être collectées ne sont alors pas renseignées (case laissée vierge).
- La consolidation des indicateurs de réalisation dans le cadre de ce rapport annuel met en lumière quelques difficultés et/ou incompréhensions de la part des bénéficiaires dans le renseignement desdits indicateurs au titre de leur projet. En effet, certaines valeurs, prévisionnelles à ce stade, semblent, au regard des valeurs consolidées par dispositif, surestimées par rapport aux tendances a priori connues. Ces valeurs feront toutefois l'objet d'une vérification à la clôture de chaque projet et pourront être réévaluées, le cas échéant, en fonction de la réalisation. Ce constat, déjà établi dans le RAMO précédent, s'avère être confirmé dans le présent RAMO pour certains indicateurs. Suite à ce deuxième exercice de RAMO, les problématiques rencontrées pour certains indicateurs seront confirmées et feront l'objet de demande d'ajustement auprès de la Commission européenne notamment pour les raisons suivantes : mauvaise estimation de la valeur-cible initialement fixée, suppression des critères statistiques servant de base aux recueils de telles ou telles données (par ex. la suppression des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) remplacées par les Quartiers Politique de la Ville (QPV) ne recouvrant pas le même périmètre), etc...

**b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.**

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

## 8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - Améliorer la compétitivité des PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans cet objectif thématique (facultatif)	400 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 juin 2015
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de garantie Lorraine TPE FEDER 2
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France, Montreuil
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	

7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, point b)): comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion	Bloc financier séparé

ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	France Active Garantie
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	France, Montreuil
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	sélection conforme au principe des Traités (< aux seuils de la directive MP)
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	20 nov. 2015
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	800 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	400 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	400 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00

15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	200 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	100 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	100 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	100 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	100 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	

<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>Garantie de prêts en faveur des chômeurs repreneurs/créateurs d'entreprises</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	164 060,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	82 030,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	46
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-	

participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	46
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	46
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été	0,00

reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	400 000,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	400 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	400 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les	

prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	110,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	46,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	300,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - Améliorer la compétitivité des PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans cet objectif thématique (facultatif)	4 000 000,00

<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 juin 2015
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Non
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de prêt FEDER Innovation (FPFI) Lorraine
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France, MAISONS-ALFORT
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non

9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, point b)): comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Institutions financières poursuivant des objectifs d'intérêt public sous le contrôle d'une autorité publique
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	BPIFrance
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	France, MAISONS-ALFORT
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Passation de marché interne

12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	17 déc. 2015
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	8 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 000 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 000 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en	0,00

EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>Prêts FEDER Innovation</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00

25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à</b>	

<b>l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	4 000 000,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	4 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00

EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b><i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i></b>	<b><i>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i></b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	20,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b><i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i></b>	<b><i>CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien</i></b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	10,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>

1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - Améliorer la compétitivité des PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans cet objectif thématique (facultatif)	3 000 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 juin 2015
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds européen des matériaux
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France, METZ
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées

contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq$ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, point b)): comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no	Organisme de droit public ou de droit privé

1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EMERTEC Gestion
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	France, Grenoble
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	AMI
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 juil. 2015
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	3 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	540 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	270 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	270 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00

15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	270 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	270 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>Prises de participations et quasi-participations minoritaires</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions

24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis</b>	

<b>dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des</b>	

<b>investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3 000 000,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	3 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b><i>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i></b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	4,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

<b><i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i></b>	<b><i>CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien</i></b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	40,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
T05.1 - Prévention et gestion des risques: l'existence, à l'échelon national ou régional, d'évaluations des risques aux fins de la gestion des catastrophes qui prennent en considération l'adaptation au changement climatique.	1 - Un plan national ou régional d'évaluation des risques est en place, comprenant:	Au titre du Code de l'environnement et en application de la Directive 2007/60/CE dite « Inondations », les PGRI des districts du Rhin et de la Meuse sont co-élaborés avec les parties prenantes, au sein des instances du Comité de bassin.  La participation du public prendra la forme d'une consultation large du public sur les projets de PGRI, principalement au 1er semestre 2015, et de concert	22 déc. 2015	Le Préfet de Région Lorraine, coordonnateur de bassin	Non	Non		La condition ex ante relative à la prévention et à la gestion des risques a été remplie (voir courrier Ref. Ares(2016)1774670 - 14/04/2016)

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>avec les projets de SDAGE mis à jour.</p> <p>Le calendrier assure une approbation et une diffusion des PGRI au plus tard au 22/12/15, comme prescrit par la Directive.</p> <p>Ainsi, l'année 2014 est consacrée à l'association des parties prenantes concernées, au sein des instances de bassin, et permettant la co-construction des projets de PGRI, qui seront validés par le Comité de bassin fin 2014,</p>						

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>permettant le début de la consultation du public au 19/12/14</p> <p>Le 2d semestre 2015 permettra la prise en compte des remarques alors exprimées, et le respect de l'échéance du 22/12/2015.</p>						
T05.1 - Prévention et gestion des risques: l'existence, à l'échelon national ou régional, d'évaluations des risques aux fins de la gestion des catastrophes qui prennent en considération l'adaptation au changement climatique.	2 - une description du processus, de la méthodologie, des méthodes et des données non sensibles utilisées pour l'évaluation des risques, ainsi que des critères fondés sur les risques pour la détermination des priorités d'investissement;	Au titre du Code de l'environnement et en application de la Directive 2007/60/CE dite « Inondations », les PGRI des districts du Rhin et de la Meuse sont co-élaborés avec les parties prenantes,	22 déc. 2015	Le Préfet de Région Lorraine, coordonnateur de bassin	Non	Non		La condition ex ante relative à la prévention et à la gestion des risques a été remplie (voir courrier Ref. Ares(2016)1774670 - 14/04/2016)

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>au sein des instances du Comité de bassin.</p> <p>La participation du public prendra la forme d'une consultation large du public sur les projets de PGRI, principalement au 1er semestre 2015, et de concert avec les projets de SDAGE mis à jour.</p> <p>Le calendrier assure une approbation et une diffusion des PGRI au plus tard au 22/12/15, comme prescrit par la Directive.</p> <p>Ainsi, l'année 2014 est consacrée</p>						

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>à l'association des parties prenantes concernées, au sein des instances de bassin, et permettant la co-construction des projets de PGRI, qui seront validés par le Comité de bassin fin 2014, permettant le début de la consultation du public au 19/12/14</p> <p>Le 2d semestre 2015 permettra la prise en compte des remarques alors exprimées, et le respect de l'échéance du 22/12/2015.</p>						

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
T05.1 - Prévention et gestion des risques: l'existence, à l'échelon national ou régional, d'évaluations des risques aux fins de la gestion des catastrophes qui prennent en considération l'adaptation au changement climatique.	3 - une description de scénarios à risque unique et à risques multiples;	Au titre du Code de l'environnement et en application de la Directive 2007/60/CE dite « Inondations », les PGRI des districts du Rhin et de la Meuse sont co-élaborés avec les parties prenantes, au sein des instances du Comité de bassin. La participation du public prendra la forme d'une consultation large du public sur les projets de PGRI, principalement au 1er semestre 2015, et de concert avec les projets de	22 déc. 2015	Le Préfet de Région Lorraine, coordonnateur de bassin	Non	Non		La condition ex ante relative à la prévention et à la gestion des risques a été remplie (voir courrier Ref. Ares(2016)1774670 - 14/04/2016)

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>SDAGE mis à jour. Le calendrier assure une approbation et une diffusion des PGRI au plus tard au 22/12/15, comme prescrit par la Directive.</p> <p>Ainsi, l'année 2014 est consacrée à l'association des parties prenantes concernées, au sein des instances de bassin, et permettant la co-construction des projets de PGRI, qui seront validés par le Comité de bassin fin 2014, permettant le début de</p>						

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		la consultation du public au 19/12/14 Le 2d semestre 2015 permettra la prise en compte des remarques alors exprimées, et le respect de l'échéance du 22/12/2015.						
T05.1 - Prévention et gestion des risques: l'existence, à l'échelon national ou régional, d'évaluations des risques aux fins de la gestion des catastrophes qui prennent en considération l'adaptation au changement climatique.	4 - la prise en compte, lorsque cela est nécessaire, des stratégies nationales d'adaptation au changement climatique.	Au titre du Code de l'environnement et en application de la Directive 2007/60/CE dite « Inondations », les PGRI des districts du Rhin et de la Meuse sont co-élaborés avec les parties prenantes, au sein des instances	22 déc. 2015	Le Préfet de Région Lorraine, coordonnateur de bassin	Non	Non		La condition ex ante relative à la prévention et à la gestion des risques a été remplie (voir courrier Ref. Ares(2016)1774670 - 14/04/2016)

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>du Comité de bassin.</p> <p>La participation du public prendra la forme d'une consultation large du public sur les projets de PGRI, principalement au 1er semestre 2015, et de concert avec les projets de SDAGE mis à jour.</p> <p>Le calendrier assure une approbation et une diffusion des PGRI au plus tard au 22/12/15, comme prescrit par la Directive.</p> <p>Ainsi, l'année 2014 est consacrée à l'associati</p>						

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>on des parties prenantes concernées, au sein des instances de bassin, et permettant la co-construction des projets de PGRI, qui seront validés par le Comité de bassin fin 2014, permettant le début de la consultation du public au 19/12/14</p> <p>Le 2d semestre 2015 permettra la prise en compte des remarques alors exprimées, et le respect de l'échéance du 22/12/2015.</p>						

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS  
[ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

--

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

--

## **10.2. Plans d'action communs**

### **Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs**

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
-----------------	--

#### Axe 1 :

Au titre de l'axe 1 (Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation), 202 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 79 612 088,79 € et un montant FEDER de 28 299 907,04 €. En programmation FEDER, il s'agit de l'axe avec le plus fort taux de programmation en valeur absolue et en pourcentage de la maquette (36,75%). Toutes les thématiques de la S3 sont couvertes (matériaux, santé, énergie, industrie, procédés).

Les principaux types de projets programmés sont les suivants : projets de recherche, équipements scientifiques, formations innovantes, actions de culture scientifique, technique et industrielle, projets collaboratifs (un laboratoire et une entreprise)...

Les dispositifs « recherche » (11A) et « innovation » (11B) de cet axe sont également fortement articulés avec le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) Lorraine 2015/2020. Cela signifie que l'Etat et la Région ont identifié plusieurs projets de recherche et d'innovation à hauteur de plusieurs millions d'euros sur lesquels le FEDER pourra intervenir en complément afin de leur donner une envergure encore plus importante. Ceci permet également d'avoir une visibilité (même prévisionnelle) sur la durée de programmation sur les types de projets (et leurs montants) qui pourraient faire l'objet d'un dépôt sur le PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges.

Concernant les indicateurs de résultat :

- Les DIRDA et DIRDE sont en baisse depuis l'exercice précédent (pour mémoire, les données disponibles concernant l'exercice N-3 donc 2013 pour 2016) : 400 pour les DIRDA contre 408 en 2012 et 308 pour les DIRDE contre 309 en 2012. Ces valeurs étant fluctuantes et appréciées à l'année, pas d'alerte particulière.

- En 2016, 134 brevets ont été déposés. Une augmentation importante est donc constatée mais la valeur considérée étant annuelle, nous devons apprécier cela sur plusieurs exercices.

Concernant les indicateurs de réalisation du cadre de performance arrêtés au 31 décembre 2016 :

- CO25 : 1349,35 chercheurs travaillant dans les infrastructures de recherche améliorées

en valeur prévisionnelle (405% de l'objectif 2018 et 135% de l'objectif 2023) / 205,27 chercheurs en valeur réalisée (62% de l'objectif 2018 et 21% de l'objectif 2023). Les valeurs réalisées sont à considérer afin de vérifier si elles confirment les valeurs prévisionnelles programmées.

- C026 : 187 entreprises coopérant avec des organismes de recherche en valeur prévisionnelle (468% de l'objectif 2018 et 156% de l'objectif 2023) / 5 entreprises en valeur réalisée (13% de l'objectif 2018 et 4% de l'objectif 2023). Les valeurs réalisées sont à considérer afin de vérifier si elles confirment les valeurs prévisionnelles programmées.

Axe prioritaire

10 - Assistance Technique FEDER

Axe prioritaire

11 - Assistance Technique FSE

Axe prioritaire

2 - Améliorer la compétitivité des PME

### **Axe 2 :**

En cumulé depuis 2014, 151 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 142 810 479,46 € et un montant FEDER de 18 377 186,24 €. En programmation FEDER, il s'agit du 2ème axe avec le plus fort taux de programmation en valeur absolue et en pourcentage de la maquette (26,48%).

Les PME, directement concernées par cet axe, bénéficient de plusieurs types d'aides : aides directes à l'investissement, actions collectives, aides à l'internationalisation, instruments financiers...

Suite à la fusion des Régions, de nouveaux dispositifs régionaux sont en cours de mise en place. Les financements européens intervenant en cofinancement seront naturellement impactés avec une redéfinition de certains, notamment des instruments financiers. A noter que de nouveaux instruments financiers à l'échelle du Grand Est seront mis en place et redéfiniront par définition le paysage actuel avec évolution des instruments déjà programmés.

Concernant les indicateurs de résultat :

- Les valeurs de l'évolution de l'investissement des PME industrielles lorraines ne sont plus disponibles en raison des nouveaux périmètres régionaux qui ont modifié la base statistique de la Banque de France. Il sera difficile voire impossible d'obtenir ces données à l'avenir. Cet indicateur est donc à reconsidérer pour que nous puissions suivre statistiquement des données relatives au développement économique et donc à cet

axe.

- Le Chiffre d'Affaires à l'export est en légère baisse par rapport à l'an dernier (16 588 par rapport à 17 014) mais ces valeurs étant fluctuantes et appréciées à l'année, pas d'alerte particulière.

Concernant les indicateurs de réalisation du cadre de performance arrêtés au 31 décembre 2016 :

- CO01 23A : 342 entreprises soutenues en valeur prévisionnelle (50% de l'objectif 2018 et 31% de l'objectif 2023) / 125 entreprises en valeur réelle (18% de l'objectif 2018 et 11% de l'objectif 2023). Une plus grande programmation et des soldes d'opération sont attendus sur 2017, permettant d'augmenter ces valeurs. A noter que les problèmes de suivi des instruments financiers sur le système d'information Synergie pénalisent le suivi des entreprises bénéficiant des instruments financiers (pas d'encodage à ce jour).

- CO01 23B : 96 entreprises soutenues en valeur prévisionnelle (120% de l'objectif 2018 et 60% de l'objectif 2023) / 29 entreprises en valeur réelle (36% de l'objectif 2018 et 18% de l'objectif 2023). Avec les soldes d'opérations 2017, pas d'alerte particulière.

Axe prioritaire

3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs

### **Axe 3 :**

En cumulé depuis 2014, 67 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 92 422 608,87 € et un montant FEDER de 8 543 275,97 € (9,48% de l'enveloppe de l'axe).

Le dispositif dédié aux énergies renouvelables (34A) est le dispositif le plus plébiscité. Les indicateurs de résultats et de réalisations prévisionnels associés en sont la preuve, notamment en matière de capacité supplémentaire de production d'énergies renouvelables et de nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique. En revanche peu de projets axés sur la réduction de la consommation énergétique des entreprises industrielles pour améliorer leur compétitivité. Cette tendance commence à s'inverser grâce à une meilleure communication auprès des bénéficiaires potentiels. Il en va de même pour les dispositifs dédiés à la rénovation thermique des logements sociaux et l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux. Pour le dispositif de rénovation thermique des logements sociaux, la validation d'un tableur de calcul au niveau national va permettre d'accélérer l'instruction des dossiers actuellement en attente en raison de l'impossibilité de déterminer le montant FEDER mobilisable pour la quasi-totalité des dossiers.

Concernant les indicateurs de résultat :

- Suite à la fusion des Régions (changement des périmètres statistiques, évolution des structures statistiques, changement des critères d'évaluation...), la part des ENR/R dans la consommation d'énergie finale, la consommation énergétique annuelle des PME

industrielles et l'accroissement du trafic sur le réseau des voyageurs ne sont pas disponibles pour cet exercice. Indicateurs à reconsidérer de ce fait pour bien mesurer l'évolution des thématiques de cet axe.

- 54 117 logements sociaux énergivores selon les données de 2014. La montée en puissance de la programmation des projets du dispositif 34C (retard dû à l'absence de tableur de calcul national) devrait plus fortement impacter cet indicateur sur les prochains exercices.

Concernant les indicateurs de réalisation du cadre de performance arrêtés au 31 décembre 2016 :

- CO30 : 202,18MW de production supplémentaire d'ENR en valeur prévisionnelle (1011% de l'objectif 2018 et 315% de l'objectif 2023) / 1,04 MW en valeur réelle (5% de l'objectif 2018 et 2% de l'objectif 2023). Seules les valeurs réelles sont à considérer pour confirmer le prévisionnel et donc juger de la bonne estimation de l'indicateur.

- CO31 : 1148 ménages avec un meilleur classement en consommation énergétique en valeur prévisionnelle (23% de l'objectif 2018 et 8% de l'objectif 2023) / 20 ménages en valeur réelle (0% de l'objectif 2018 et 0% de l'objectif 2023). La montée en puissance de la programmation des projets du dispositif 34C (retard dû à l'absence de tableur de calcul national) devrait plus fortement impacter cet indicateur sur les prochains exercices. Un grand stock de dossiers va pouvoir être programmé (en attente jusqu'alors de ce fait).

Axe prioritaire

4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques

#### **Axe 4 :**

Suite à la labellisation des PAPI (Programmes d'action et de prévention des Inondations) et leur validation par l'Etat (dernière conditionnalité ex-ante du PO levée en 2015), la programmation a pu débuter en 2016 avec la programmation de 2 opérations pour un coût total de 1 587 804 € et un montant FEDER de 469 312 € (9,39% de l'enveloppe de cet axe).

Concernant l'indicateur de résultat : le nombre de personnes exposées aux risques d'inondation est suivi par la DREAL (Service de l'Etat). Suite à la fusion des Régions, la récupération de ces données sur le territoire lorrain pose quelques difficultés. Il faudra considérer cette faisabilité ou non quant à la réflexion relative à l'évolution de cet indicateur.

Concernant les indicateurs de réalisation du cadre de performance arrêtés au 31 décembre 2016 :

- CO20 : 100 personnes bénéficiant de mesures de protection contre les inondations en valeur prévisionnelle. La faiblesse de cet indicateur s'explique par le faible nombre de dossiers programmés à ce stade. La programmation croissante devrait permettre d'avoir des valeurs plus importantes à l'avenir. Alerte toutefois sur l'objectif intermédiaire de

30 000 personnes en 2018.

Axe prioritaire	5 - Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources
-----------------	--

**Axe 5 :**

En cumulé depuis 2014, 16 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 4 560 797,68 € et un montant FEDER de 1 022 976,80 € (20,46% de l'enveloppe de l'axe).

Concernant l'indicateur de résultat : Suite à la fusion des Régions (changement des périmètres statistiques, évolution des structures statistiques, changement des critères d'évaluation...), le nombre d'espèces vertébrées présentes sur la Trame verte et bleue n'est pas disponible pour cet exercice. Indicateur à reconsidérer pour bien mesurer l'évaluation macro de cette thématique.

Concernant les indicateurs de réalisation du cadre de performance arrêtés au 31 décembre 2016 :

- CO23 : 49 063,92 ha d'habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation (577% de l'objectif 2018 et 545% de l'objectif 2023) / 797,92 ha en valeur réelle (9% de l'objectif 2018 et 9% de l'objectif 2023). Seules les valeurs réelles sont à considérer pour confirmer le prévisionnel et donc juger de la bonne estimation de l'indicateur.

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
-----------------	---

**Axe 6 :**

En cumulé depuis 2014, 36 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 58 532 578,50 € et un montant FSE de 34 080 301,86 € (49,45% de l'enveloppe de l'axe). Cela en fait l'axe le plus fortement programmé en valeur absolue et en % du PO, tous fonds confondus.

Concernant les indicateurs de résultat :

- Les valeurs 2014/2015 ont été réactualisées suite aux dernières données disponibles car des retours sur des actions 2014/2015 ont pu être faits durant l'exercice 2016. Ceci explique donc l'actualisation des données du précédent RAMO.

- L'axe 6 est subdivisé en 2 objectifs spécifiques (OS1 et OS2). Tous les indicateurs de résultat FSE (CR01 à CR09) sont suivis même si seuls les indicateurs CR01, CR02 et CR04 figurent dans le PO pour l'OS1 et CR02, CR03 et CR04 pour l'OS2.

- De ce fait, toutes les valeurs figurent dans le RAMO mais ont évolué depuis l'an dernier car des erreurs de compréhension sur les totaux d'indicateurs de résultat ont pu être constatées. Dans cette version du RAMO, les valeurs des indicateurs apparaissent donc bien par CR et par OS du CR01 au CR04 et par CR globalisé pour tous les OS du CR05 au CR09 car non-inscrits au PO.

- En 2016, après 2 années de programmation, nous sommes environ à 10% des objectifs de fin de programme avec toutefois un objectif quasi-atteint concernant le nombre de participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation pour l'OS 1 (739 en valeur cumulée pour un objectif de 931).

Concernant les indicateurs de réalisation du cadre de performance arrêtés au 31 décembre 2016 :

- CO01 : 8541 chômeurs, y compris chômeurs de longue durée participant à une formation (37% de l'objectif 2018 et 19% de l'objectif 2023). Cet indicateur devra être surveillé de près pour atteindre les valeurs cibles.

Axe prioritaire

7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité

### **Axe 7 :**

En cumulé depuis 2014, 38 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 7 426 794,60 € et un montant FEDER de 2 088 806,19 € (5,22% de l'enveloppe de l'axe).

Après la programmation de 4 dossiers en 2015, cet axe monte en puissance principalement pour le dispositif « usages numériques ». Le dispositif « aménagement THD » quant à lui ne connaîtra une plus forte programmation que sur les exercices prochains du fait de l'attente en 2016 du régime THD et du dépôt à venir de 2 grands projets FEDER sur des opérations THD en Lorraine.

Concernant les indicateurs de résultat :

- Suite à la fusion des Régions (changement des périmètres statistiques, évolution des structures statistiques, changement des critères d'évaluation...), le taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour les Zones d'Activités Economiques (ZAE) de la région Lorraine et le Taux d'internautes lorrains ayant suivi une formation ou un enseignement en ligne (y compris non certifiant) ne sont plus disponibles. Indicateurs à reconsidérer de ce fait pour bien mesurer l'évolution des thématiques de cet axe.

Concernant les indicateurs de réalisation du cadre de performance arrêtés au 31 décembre 2016 :

- 2 grands projets (modification du PO à prévoir) vont vraisemblablement être déposés sur le PO (1 pour la partie Lorraine sauf Moselle du projet THD Grand Est et 1 pour la Moselle avec le projet Moselle Fibres). Cela reste à confirmer car les analyses sont en cours. Cela décale toutefois le calendrier de programmation du fait des procédures Grand projet.

- Indicateur spécifique : le Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour la population de la région lorraine est directement lié à la programmation des grands projets et ne pourra donc être renseigné avant programmation et réalisation. Une proposition d'adaptation de cet indicateur sera donc faite.

- Indicateur spécifique : 30 nouveaux services publics numériques en valeur prévisionnelle (200% de l'objectif 2018 et 75% de l'objectif 2022) / 7 en valeur réelle (47% de l'objectif 2018 et 18% de l'objectif 2023). Seules les valeurs réelles sont à considérer pour confirmer le prévisionnel et donc juger de la bonne estimation de l'indicateur.

Axe prioritaire

8 - Développement urbain durable

### **Axe 8 :**

En cumulé depuis 2014, 8 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 11 068 251,80 € et un montant FEDER de 1 729 659,50 € (6,37% de l'enveloppe de l'axe). La programmation sur cet axe se développe après la programmation de 2 opérations en 2015.

Pour mémoire, les dossiers programmés au titre des 3 priorités d'investissement de cet axe sont soumis à des procédures de sélection particulières (remontée des opérations par 21 organismes intermédiaires au titre de la politique de la ville et 18 organismes intermédiaires au titre de l'urbanisme durable).

Concernant les indicateurs de résultat :

- Suite à la fusion des Régions (changement des périmètres statistiques, évolution des structures statistiques, changement des critères d'évaluation...), les surfaces urbanisées affectées à de nouvelles activités, la Part des habitants des quartiers sensibles de la ville couverts par les structures de santé créées et le taux de service par habitant en ZUS ne sont plus disponibles. Indicateurs à reconsidérer de ce fait pour bien mesurer l'évolution des thématiques de cet axe. A noter que la disparition des ZUS (Zones Urbaines Sensibles) au profit des QPV (Quartiers Politique de la Ville) rend l'indicateur concerné obsolète. Celui-ci devra donc être modifié.

Concernant les indicateurs de réalisation du cadre de performance arrêtés au 31 décembre 2016 :

- CO38 : Les espaces non bâtis créés ou réhabilités dans des zones urbaines n'ont pu être renseignés en 2016 car aucune opération liée à cet indicateur n'a été programmée. La montée en puissance en termes de programmation permettra de renseigner ces

valeurs sur les prochains exercices.

- Indicateur spécifique : 6 nouveaux équipements en valeur prévisionnelle (40% de l'objectif 2018 et 12% de l'objectif 2023) / 2 en valeur réelle (13% de l'objectif 2018 et 4% de l'objectif 2023). Considérant la programmation qui monte en puissance, pas d'alerte particulière sur cet indicateur.

Axe prioritaire

9 - Axe interrégional Massif des Vosges

**Axe 9 :**

En cumulé depuis 2014, 34 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 12 387 191,19 € et un montant FEDER de 2 993 140,02 € (25,29% de l'enveloppe de l'axe).

Concernant les indicateurs de résultat :

- Comme indiqué dans le PO, les valeurs de la fréquentation des sites de visite et des stations de ski seront disponibles à mi-parcours.

- Le nombre d'individus de l'espèce "parapluie" grand tétas est disponible tous les 2 ans. Les valeurs de référence datant de 2013, nous avons les valeurs de 2015 : 56 en région en transition et 40 en région plus développée (soit 96 sur tout le Massif des Vosges).

Concernant les indicateurs de réalisation du cadre de performance arrêtés au 31 décembre 2016 :

- CO01 Région en transition : 26,46 entreprises soutenues (120% de l'objectif 2018 et 58% de l'objectif 2023) / 6,47 en valeur réelle (29% de l'objectif 2018 et 14% de l'objectif 2023).

- CO01 Région plus développée : 18,54 entreprises soutenues (116% de l'objectif 2018 et 56% de l'objectif 2023) / 4,53 en valeur réelle (28% de l'objectif 2018 et 14% de l'objectif 2023).

- Seules les valeurs réelles sont à considérer pour confirmer le prévisionnel et donc juger de la bonne estimation de l'indicateur.

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**Axe 6 (FSE) :** Majorité des projets 2016 dans le cadre du plan régional de formation de la Région essentiellement destiné aux demandeurs d'emploi (compétences attribuées

aux conseils régionaux par la loi 2004-809 du 13 août 2004).

Plan de formation mis en œuvre par marché public. L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que l'accès égalitaire des femmes et des hommes à la formation tout au long de la vie est l'une des orientations fortes de la politique régionale. Les organismes de formation s'engagent dans une démarche en faveur de l'égalité professionnelle et la qualité de l'emploi au sein de leur structure et en direction des publics accueillis.

Grande attention prêtée à la prévention de la discrimination, en affirmant que les publics spécifiques, tels que les travailleurs handicapés, les détenus, les seniors sont des stagiaires de droit commun et peuvent donc pleinement bénéficier du plan régional de formation. Les soumissionnaires sont invités à mettre en place, et en partenariat avec des structures dédiées à cet effet, des mesures permettant à ces publics de s'intégrer dans les actions de formation financées.

**Axe 7 : dispositif 72C** : l'ensemble des projets permettant d'améliorer la qualité de vie des lorrains et de développer les pratiques éducatives innovantes garantit une totale égalité des hommes / des femmes et une égalité de traitement à l'accès à l'offre du tourisme, aux outils de formation, aux outils de l'apprentissage numérique, etc...

Les projets d'espaces numériques de travail permettant entre autres le développement des services numériques de qualité (e-learning, e-administration, e-learning) garantissent une totale égalité d'accès hommes/femmes et contribuent à l'amélioration de l'accessibilité à tous au site internet/portail et à l'égalité de traitement.

Ex : plateforme d'e-learning et glossaire franco-allemand relatifs au secteur du BTP, destinés aux professionnels et aux demandeurs d'emploi transfrontaliers de l'Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) Grand Est. Ce projet permet de diversifier et d'enrichir les méthodes d'enseignement et de formation par l'accès aux ressources en ligne et aux outils numériques pour tous les acteurs du monde de l'éducation et de la formation (55 974,63€ FEDER / 159 927,50€ CTE).

**Axe 8 : dispositif 89A** : création d'équipements de santé pour les quartiers politique de la ville avec objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Ex : maison de santé pluriprofessionnelle à Tomblaine a permis d'améliorer l'accès aux soins pour tous les habitants de la commune et notamment les plus défavorisés (400 000 € FEDER / 1 237 759,74€ CTE).

**89B** : création et réhabilitation lourde d'équipements pour les quartiers politique de la ville pour lutter contre les disparités territoriales en termes d'offre de services et renforcer l'égalité des chances ainsi que la mixité sociale, générationnelle et culturelle.

Ex. :

- création d'une maison de l'enfance à Herserange pour développer les capacités d'accueil de la petite enfance et des jeunes, favorisant ainsi l'accès à l'emploi des femmes et la mixité (375 000€ FEDER / 2 549 761€ CTE).
- réalisation d'un city stade à Verdun avec accès destiné aux personnes à mobilité

réduite et accès aux pratiques sportives pour tous dans une logique de mixité (2 667 € FEDER / 66 666,60€ CTE).

### **11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**Axe 3 : 34A** : Exemples : soutien des projets d'unité de méthanisation, de chaufferie bois/biomasse, des réseaux de chaleur, des pompes à chaleur géothermique.

**34B** : 3 opérations de réduction de la consommation énergétique des entreprises industrielles pour améliorer leur compétitivité avec objectif de développement durable.

Ex. : projet de l'Agence de Développement du Sud Messin de promotion et accompagnement de démarches d'efficacité énergétique et d'utilisation d'énergies renouvelables dans les entreprises (FEDER 50 000€ / CTE de 100 213€).

**34C** : baisse de la consommation énergétique des bâtiments rénovés et donc lien avec le développement durable.

Ex. : rénovation énergétique de logements sociaux à Neuves-Maisons par Présence Habitat. 100 ménages avec meilleur classement en consommation énergétique (138 234 € FEDER / 474 635 € CTE).

**Axe 4** : investissements pour prise en compte des risques spécifiques et réduction de la vulnérabilité des hommes et des activités économiques au risque d'inondation.

Ex. : projet syndicat intercommunal de protection des personnes et des biens contre les inondations, et renaturation et restauration du ruisseau des Neuf Fontaines et des milieux associés (469 312€ FEDER / 1 587 804€ CTE).

**Axe 5** : préservation et la protection des sites d'intérêt écologique régional.

Ex. : programme d'actions 2015-2016 du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine avec rédaction de 10 plans de gestion, le suivi écologique de 5 sites et la gestion de 166 sites naturels (80 945,75 € FEDER / 527 300,32 € CTE).

**Axe 8 : 84E** soutient les projets d'aménagement de zones à vocation première d'habitat réfléchies selon les principes du développement durable et les projets d'amélioration de la connaissance en urbanisme durable.

Ex. : projet de la zone d'aménagement concertée du Sansonnet à Metz vise à densifier ce quartier en friche en valorisant le caractère naturel du quartier (jardins partagés et familiaux, éclairage public LED, voies douces, gestion naturelle des eaux de pluie). 149 548,16€ FEDER / 747 740,79€ CTE).

**89A et 89B** : réhabilitations de bâtiments soumises à des critères d'économies d'énergie : réduction d'au moins 50 % des besoins en énergie par rapport à la situation initiale ou atteinte d'une consommation conventionnelle après travaux Cep < Cref - 40% selon réglementation en vigueur.

Ex. : projet de réhabilitation de locaux pour création de bureaux et d'un atelier pour

l'association de réinsertion Rémelange Services, prévoit une consommation d'énergie primaire après travaux inférieure de plus de 40% à la consommation de référence (50 000 € FEDER / 230 000 € CTE).

**Axe 9 : 93A**, pour les opérations de rénovation et d'extension d'hébergements touristiques, critères en matière d'économies d'énergie imposés. Pour les rénovations, a minima atteinte du niveau « Basse Consommation (BBC) » en une ou plusieurs étapes. Pour les extensions, a minima réduction de 10 % de la consommation d'énergie par rapport aux exigences réglementaires (RT 2012/ BBC).

Ex. : le contrôle du respect de ces critères a été effectué sur le projet d'extension de l'hôtel « Les reflets du lac » (65 775.00 € FEDER / 576 687.50 CTE).

**96D** : vise à protéger les espèces spécifiques du Massif et les habitats naturels montagnards particulièrement sensibles au changement climatique.

Ex. : Parc Naturel des Ballons des Vosges sur gestion des fréquentations et formation au respect de la quiétude de la faune en faveur des acteurs du tourisme (23 790 € FEDER / 53 500 € CTE).

#### 11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Amount of support to be used for climate change objectives (EUR)	Proportion of total allocation to the operational programme (%)
1	1 653 918,95	2,15%
3	55 190 880,52	61,22%
4	952 682,32	19,05%
5	1 094 591,33	21,89%
9	263 523,68	2,23%
<b>Total</b>	<b>59 155 596,80</b>	<b>14,48%</b>

Pour l'axe 3, au titre du dispositif 3.4.A « Energies renouvelables », 58 opérations portées par des collectivités territoriales ou leurs groupements, des entreprises et des associations s'inscrivent dans cet objectif de développement durable ; avec un montant FEDER programmé total de 8 085 610,64€ et un coût total éligible de 92 745 342,15€ HT. Les indicateurs en témoignent : « Capacité supplémentaire de production d'énergies renouvelables » et « Diminution estimée des émissions de gaz à effet de serre ».

A titre d'exemples, le dispositif 3.4.A subventionne des projets d'unité de méthanisation (à l'instar de celui porté par la SAS AGRI GN VOGUE, financé à hauteur de 400 000€ pour un CTE de 3 460 080€), de chaufferie bois/biomasse (par exemple, l'installation d'une chaufferie bois porté par la Communauté de Communes de Moselle et Madon pour un montant FEDER de 170 097,71€ avec un CTE de 526 110€ HT), des réseaux de chaleur (tel que celui porté par Communauté de Communes du Pays Boulageois,

Montant FEDER de 40 950€ pour un CTE de 305 555,85€ HT), des pompes à chaleur géothermique (comme celle du CDG54, FEDER à hauteur de 10 520€, CTE de 76 457,89€ HT).

Pour l'axe 3, au titre du dispositif 3.4.B « Efficacité énergétique des entreprises », 3 opérations visant à réduire la consommation énergétique des entreprises industrielles pour améliorer leur compétitivité répondent donc à l'objectif de développement durable (Montant FEDER programmé total de 193 455€ pour un CTE total de 367 123€).

A titre d'exemple, l'Agence de Développement du Sud Messin a bénéficié d'une de subvention FEDER de 60 000€ (CTE de 100 213€ TTC) pour promouvoir et accompagner la mise en œuvre de démarches d'efficacité énergétique et d'utilisation d'énergies renouvelables dans les entreprises du territoire Terres de Lorraine.

### 11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Le partenariat local est directement impliqué dans la bonne mise en œuvre du PO, notamment à travers les instances et procédures suivantes :

- Le partenariat est largement associé au Comité de suivi, co-présidé pour mémoire par l'Etat et la Région. Conformément au règlement général, il est invité à se prononcer sur les différents documents et principales étapes de mise en œuvre du PO. Lors du dernier Comité de suivi réuni en présentiel, environ 150 partenaires étaient présents.

- Depuis la fusion des Régions, le Comité Régional de Programmation (CRP) est l'instance de programmation des crédits européens en Région. Le partenariat local y est convié (représentants politiques et techniciens). Les projets sont présentés pour programmation, modification ou refus. En moyenne, 4 CRP se tiennent par an. Une trentaine de personnes est généralement présente. Lors de ces réunions, un point d'information et de discussion sur la mise en œuvre du PO est fait. C'est l'occasion pour les partenaires de réagir souvent en amont à différents projets de développement du PO ou de mise en place de procédures.

- Outre les demandes d'avis techniques sollicités en interne à la Région, des avis techniques externes (principalement les services de l'Etat lorsqu'ils sont compétents) sont sollicités pour éclairer et appuyer les propositions de programmation des dossiers en Comité Régional de Programmation. Par ailleurs, le Comité interrégional de pilotage et de programmation (CIPP) de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges donne un avis sur les dossiers de demande de subvention relevant de l'axe FEDER interrégional Massif des Vosges

- La coopération avec l'Autorité de certification (Direction Départementale des Finances Publiques de la Moselle) est naturelle et obligatoire en raison des procédures de certification des dépenses pour paiement aux bénéficiaires d'une part et présentation à la Commission européenne d'autre part.

- A noter les participations de l'Autorité de gestion aux différentes manifestations organisées par les partenaires. Peuvent être citées en exemple, la participation à deux réunions en 2016 organisées par les Conseils Départementaux de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle sur la présentation des programmes européens (une soixantaine de personnes à chaque fois). Un cycle de réunions d'information thématique organisé par

ces mêmes départements est organisé en 2017. La Région Grand Est en tant qu'Autorité de gestion interviendra à chaque fois.

- Enfin, le partenariat au sens large ainsi que l'ensemble des citoyens sont informés de la mise en œuvre du PO via les publications régulières sur le site « Europe en Lorraine », les réseaux sociaux dédiés ou les multiples réunions d'information et événements de communication que la Région organise.

## **12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

### **12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

Pas d'évaluations réalisées dans le cadre du plan d'évaluation ni de modifications apportées.

Une évaluation de mise en œuvre sera menée fin 2017 en commun pour les 4 PO Grand Est.

### **12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

Stratégie de communication harmonisée à l'échelle du Grand Est – Adoptée par les Comités de suivi plurifonds de chaque territoire en octobre 2016

- Organisation du travail en équipe des deux chargées de communication :
  - mise en place du service pilotage qui assure des missions transverses au sein de la Direction Europe et International (DEI) du Conseil Régional du Grand Est,
  - mise en place d'un réseau de référents communication au sein des services programmations de la DEI,
  - répartition des champs d'intervention selon les supports de communication et les programmes (7 programmes à l'échelle du Grand Est).
  
- Ouverture en octobre 2016 d'une page Facebook, l'Europe s'engage en Grand Est :
  - @europeenGE,
  - minimum de 3 publications par semaine,
  - 438 abonnés au 12 mai 2017.
  
- Communication sur le web :
  - mise en place d'une page dédiée au Mois de l'Europe 2016  
<http://www.alsacechampagneardennelorraine.eu/mois-europe/>
  - Quelques données chiffrées d'utilisation du site europe-en-lorraine.eu:
    - Sessions : 19 437

- Utilisateurs : 12 601
- Pages vues : 54 991
- Pages / sessions : 2.83
- Durée moyenne des sessions : 2min36
- Pourcentage de nouvelles sessions : 62.54%

- Organisation du Mois de l'Europe en mai 2016 :

- 450 événements à l'échelle du Grand Est organisés par les acteurs de la société civile autour de la présence de l'Union européenne en Grand Est,

- 3 événements organisés par la Région (événements consacrés aux différents domaines d'intervention des fonds européens, avec la volonté de mettre en lumière la complémentarité des fonds),

- 55 publications dans la presse quotidienne régionale du Grand Est recensée, dont 29 dans les titres lorrains

- passages radio et quelques reportages télévisés, dont une campagne média dans les 23 radios locales lorraines

- Vidéo de promotion de l'intervention du FEDER dans le Grand Est :

- présentée à l'occasion des Comités de suivi plurifonds en octobre 2016,

- disponible à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=4wnofGyL51A>

- mettant en lumière un projet par territoire, et 3 domaines d'intervention du FEDER (volonté de mise en valeur de la complémentarité du fonds sur le territoire du Grand Est).

- Préparation du Kit de publicité harmonisé à l'échelle du Grand Est :

- Kit de publicité livré début mars 2017,

- Composé, sous format dématérialisé, de fiches de rappel des obligations par fonds, de modèles d'affiches et de panneaux personnalisables sous format pdf et word, et d'autocollants mis à disposition sur demande,

- Mis à disposition en 2017 du grand public sur les 3 sites l'Europe s'engage en... et la page [europe.grandest.fr](http://europe.grandest.fr)

- Réunions d'information sur les programmes européens :

- 12 mai 2016 : intervention lors d'une réunion d'information sur le programme opérationnel FEDER-FSE, organisée par le Conseil départemental de la Meuse et le Conseil départemental de Meurthe et Moselle, à Etain (55)

-7 juin 2016 : intervention lors d'une réunion d'information sur le programme opérationnel FEDER-FSE, organisée par le Conseil départemental de la Meuse et le Conseil départemental de Meurthe et Moselle, à Toul (54)

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Les progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et à des handicaps permanents ou naturels, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

**Pour l'axe 8, le dispositif 84E « Urbanisme durable »** soutient notamment les projets d'aménagement de zones à vocation première d'habitat réfléchies selon les principes du développement durable et les projets d'amélioration de la connaissance en urbanisme durable. Il vise à favoriser la mise en œuvre de politiques d'aménagement reposant sur une approche intégrée et multisectorielle. Les projets sont présélectionnés par les autorités urbaines de ce dispositif.

A titre d'exemple, le projet de zone d'aménagement concertée du Sansonnet à Metz combine stratégie foncière et approches sociale, économique et environnementale. Il vise à densifier ce quartier en friche par la création de + de 350 logements neufs garantissant mixité sociale et générationnelle (logements sociaux, EHPAD), tout en intégrant la nature dans l'habitat (jardins partagés et familiaux, voies douces...). Ce projet met en œuvre une concertation participative étroite avec les habitants, veille au maintien des services de proximité et aux liaisons avec les quartiers environnants. Portée par la Société d'Aménagement et de Restauration de Metz Métropole et présélectionnée par Metz Métropole, le coût total éligible est de 747 740,79€ pour une subvention FEDER de 149 548,16€. L'indicateur prévisionnel « Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans des zones urbaines » est de 32 000m<sup>2</sup>.

**Les dispositifs 89A « Services de santé en milieu urbain défavorisé » et 8.9.B « Infrastructures économiques et socioculturelles en milieu urbain défavorisé »** soutiennent la création et la réhabilitation lourde d'équipements bénéficiant aux quartiers politique de la ville. Ces 2 dispositifs visent à lutter contre les disparités territoriales en termes d'offre de services et à renforcer l'égalité des chances ainsi que la mixité sociale et culturelle. Les projets sont présélectionnés par les autorités urbaines en charge des contrats de ville. Ces contrats de ville reposent sur une approche intégrée combinant 3 piliers (développement de l'activité économique et de l'emploi, cohésion sociale, cadre de vie et le renouvellement urbain).

A titre d'exemple, le projet de refonte des espaces et des services de la médiathèque de Lunéville, porté par la Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et présélectionné par la ville de Lunéville, s'inscrit prioritairement dans l'objectif stratégique « favoriser l'accès à la culture et à l'offre culturelle du territoire des habitants des quartiers prioritaires » du contrat de ville mais touche d'autres priorités du contrat de ville telles que l'éducation ou la maîtrise de la langue française. Le coût total éligible est de 2 423 565,17€ pour une subvention FEDER de 250 000€.

**Pour l'axe 9, au titre du dispositif 93A « Développement économique et touristique du Massif »**, les actions visent à augmenter la fréquentation touristique du Massif des Vosges. Territoire interrégional disposant de caractéristiques spécifiques liées à la montagne, le Massif des Vosges doit faire face au phénomène de désindustrialisation et

miser sur ses atouts spécifiques pour renforcer son attractivité.

A titre d'exemple, plusieurs actions s'inscrivent dans la cadre du Contrat de Destination du Massif des Vosges, visant à faire la promotion du Massif en France et à l'étranger à travers des filières identifiées. Ainsi, « Alsace Destination tourisme » met notamment en œuvre un plan d'actions, le coût total est de 241 250.00 € pour un financement FEDER s'élevant à 96 500.00 €.

#### **14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

Aucun financement d'ONG ou de partenaires sociaux n'a été établi dans le cadre de l'axe d'assistance technique FSE.

#### **14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

Pour l'axe 1.1.A, OT 1 renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation, au titre du dispositif de la Recherche, le projet intitulé « *Matériaux innovants pour les capteurs avancés e-nose (nez électronique) et e-tongue (langue électronique) appliqués à l'environnement* » porté par Georgia Tech Lorraine en partenariat avec le LIST (Luxembourg Institute of Sciences and Technology) illustre la coopération internationale. Ce projet qui a obtenu le soutien du FEDER d'un montant de 190 466,76 €, pour un coût total de 476 166,90 € TTC se résume en la création d'un nouveau type de nez électronique et de langue électronique, basée sur des capteurs nanométriques à grande surface d'interactions, comme le nano-HEMT (transistor à électrons à haute mobilité). Son principal objectif cible la capacité de mieux détecter et mesurer les concentrations de gaz de polluants qui peuvent ainsi conduire à des décisions par les gouvernements nationaux et locaux basés sur des informations fiables.

Pour l'axe 6, au cours de l'année 2016, un projet de formations en langues comprenant une période d'application à l'étranger a été financé par le FSE.

Ce projet contribue à l'atteinte d'objectifs de coopération transnationale, car il s'inscrit dans l'environnement transfrontalier de la Région Grand Est.

En effet, la région Grand Est compte près de 160 000 travailleurs frontaliers, se rendant quotidiennement en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne ou en Suisse

Dans le cadre des stratégies d'emploi partagées avec les territoires transfrontaliers, ce projet de formation outille les demandeurs d'emploi du territoire lorrain à une meilleure employabilité.

#### **14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

As stipulated by the Regulation (EU) No 1303/2013, article 27(3) on the "content of programmes", article 96(3)(e) on the "content, adoption and amendment of operational programmes under the Investment for growth and jobs goal", article 111(3), article (4)(d) on "implementation reports for the Investment for growth and jobs goal", and Annex 1, section 7.3 on "contribution of mainstream programmes to macro-regional and sea-basin strategies, this programme contributes to MRS(s) and/or SBS:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

#### **14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

Pour l'axe 6, au cours de l'année 2016, un projet de formations en langues comprenant une période d'application à l'étranger a été financé par le FSE.

Ce projet contribue à l'atteinte d'objectifs de coopération transnationale, car il s'inscrit dans l'environnement transfrontalier de la Région Grand Est.

En effet, la région Grand Est compte près de 160 000 travailleurs frontaliers, se rendant quotidiennement en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne ou en Suisse

Dans le cadre des stratégies d'emploi partagées avec les territoires transfrontaliers, ce projet de formation outille les demandeurs d'emploi du territoire lorrain à une meilleure employabilité.

#### **14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

Dans le cadre de l'axe 8, le dispositif 8.9.A « Services de santé en milieu urbain défavorisé » soutient la création d'équipements de santé bénéficiant aux quartiers prioritaires et en veille active de la politique de la ville, dans un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

La construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Tomblaine, portée par la commune, a permis d'améliorer l'accès aux soins pour tous les habitants de la commune et notamment les plus défavorisés. L'opération présente un coût total éligible de 1 237 759,74€ pour une subvention FEDER programmée de 400 000€.

Dans le cadre de l'axe 8, le dispositif 8.9.B « Infrastructures économiques et socioculturelles en milieu urbain défavorisé » soutient la création et la réhabilitation lourde d'équipements bénéficiant aux quartiers prioritaires et en veille active de la politique de la ville. Il vise à lutter contre les disparités territoriales en termes d'offre de services et à renforcer l'égalité des chances ainsi que la mixité sociale et culturelle.

Les 6 dossiers programmés au titre du dispositif 8.9.B visent à répondre aux besoins spécifiques des quartiers les plus touchés par la pauvreté et/ou des groupes cibles les plus menacés :

- Le projet de création d'une maison de l'enfance à Herserange, portée par la commune, permettra de développer les capacités d'accueil de la petite enfance et des jeunes, favorisant ainsi l'accès à l'emploi des femmes et la mixité. L'opération présente un coût total éligible de 2 549 761€ pour une subvention FEDER programmée de 375 000€.

- La création d'un gymnase et d'un accueil périscolaire à Fameck, porté par la commune, facilitera l'accès au sport et aux loisirs dans une logique de mixité. L'opération présente un coût total éligible de 3 313 684,80 € pour une subvention

FEDER programmée de 375 000€.

- Le projet de création de bureaux et d'un atelier pour l'association Rémelange Services, porté par la commune de Fameck, vise la réinsertion de personnes en difficulté par une activité économique. L'opération présente un coût total éligible de 230 000€ pour une subvention FEDER programmée de 50 000€.
- Le projet de modernisation des équipements sportifs à Thionville, porté par la commune, facilitera l'accès aux pratiques sportives pour tous dans une logique de mixité. L'opération présente un coût total éligible de 1 301 121,49€ pour une subvention FEDER programmée de 250 000€.
- Le projet de réalisation d'un city stade à Verdun comprend un accès destiné aux personnes à mobilité réduite et facilitera l'accès aux pratiques sportives pour tous dans une logique de mixité. Portée par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, l'opération présente un coût total éligible de 66 666,60€ pour une subvention FEDER programmée de 26 667€.
- Le projet de refonte des espaces et des services de la médiathèque de Lunéville, porté par la Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, facilitera l'accès à un large public à la culture. L'opération présente un coût total éligible de 2 423 565,17€ pour une subvention FEDER programmée de 250 000€.

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES  
— CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

## Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

**Latest validation results**

<b>Severity</b>	<b>Code</b>	<b>Message</b>
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.